

Arrêté n° 1648 CM du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Alexandre Verhoest en qualité de directeur de l'environnement

(NOR : ENV23000251AC)

Paru in extenso au journal officiel n°69 NS du 21/09/2023 à la page 7272 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 21/09/2023

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport de la vice-présidente, ministre de la culture, de l'enseignement supérieur, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les Institutions,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 2003-35 APF du 27 février 2003 portant création de la direction de l'environnement ;
Vu l'arrêté n° 1535 CM du 6 septembre 2023 portant fin de fonction de Mme Miri Tatarata en qualité de directrice de l'environnement ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 20 septembre 2023,

Arrête :

Article 1er

M. Alexandre Verhoest est nommé en qualité de directeur de l'environnement à compter du 22 septembre 2023.

Art. 2

La vice-présidente, ministre de la culture, de l'enseignement supérieur, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les Institutions, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Alexandre Verhoest et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 septembre 2023.

Moetai BROTHERTON.

Par le Président de la Polynésie française :
La vice-présidente,
Eliane TEVAHITUA.